



PETITE ENFANCE : RÉFORMES EN CASCADE, TRAVAILLEUR·EUSES EN PREMIÈRE LIGNE !

mai 2026

Le secteur de la petite enfance est traversé par une série de réformes présentées comme des avancées pour la qualité d'accueil. Dans les faits, ces textes font peser des contraintes nouvelles sur les travailleuses et les travailleurs, sans les moyens ni les garanties indispensables.

CE QUE LES RÉFORMES CHANGENT, ET CE QU'ELLES CACHENT

Le décret 2025-304 sur les qualifications dans les micro-crèches

Ce décret, publié le 1er avril 2025, impose qu'à partir du 1er septembre 2026, chaque micro-crèche dispose d'au moins un salarié titulaire d'un diplôme d'État de rang 1 (auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, infirmière...). En parallèle, les titulaires du seul CAP Petite Enfance ne peuvent plus encadrer seuls un groupe d'enfants.

Ce texte est présenté comme une mesure positive. Mais les formations requises durent d'un à trois ans, et les capacités de formation sont notoirement insuffisantes pour absorber la demande. Des centaines de professionnelles expérimentées, qui exercent depuis des années avec compétence, voient leur avenir professionnel fragilisé du jour au lendemain. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) existe, mais reste largement méconnue et sous-financée. On exige la mise à niveau sans en donner les moyens.

La suppression du poste de référent technique

Le même décret supprime la fonction de « référent technique », qui permettait à une personne de coordonner plusieurs micro-crèches. Elle est remplacée par un « responsable technique » ou « directeur » à temps obligatoire minimum de 0,5 ETP, avec un plafond de deux structures maximum par personne.

Dans les faits, cette mesure entraîne des restructurations d'équipes, des surcharges administratives pour celles qui endossent la direction, et des fermetures de structures qui ne peuvent plus équilibrer leurs coûts. Des collectifs de travail constitués de longue date sont démantelés.

La crise financière des crèches associatives

Les crèches associatives sont financées principalement via la Prestation de Service Unique (PSU), versée par la CAF. La PSU est revalorisée de 2 % pour 2025 — rétroactivement — alors que les coûts de fonctionnement progressent bien au-delà. Par ailleurs, 640 millions d'euros de fonds publics destinés au secteur restent bloqués pendant que des structures ferment.

Le résultat est sans appel : les crèches associatives — cœur historique du secteur non marchand — disparaissent les unes après les autres, laissant le champ libre au secteur privé lucratif. Ce n'est pas une politique de qualité, c'est une privatisation par asphyxie.

La réforme du Complément de Libre Choix du Mode de Garde (CMG)

Le CMG est une aide versée aux familles qui



emploient une assistante maternelle ou une garde à domicile. Réformé en septembre 2025, son mode de calcul a été profondément remanié pour rapprocher le reste à charge des familles de celui d'une place en crèche.

Conséquence : 55 % des familles bénéficiaires sont perdantes financièrement. 35 % ont dû modifier leur organisation professionnelle. Cette pression sur les familles se traduit directement par une baisse de la demande adressée aux assistant-es maternel-elles, dont les effectifs s'effondrent déjà de 4 % par an. Ce sont des emplois qui disparaissent, quasi exclusivement occupés par des femmes.

Le rapport IGAS et la mise en accusation des professionnel-elles

En avril 2025, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a publié un rapport préconisant d'éviter la crèche pour les enfants de moins d'un an, faisant suite à l'affaire d'empoisonnement mortel d'une fillette dans une crèche lyonnaise.

Les professionnel-elles ont été exposées à une mise en cause collective dans les médias. Nous refusons cette logique. Les drames qui surviennent trouvent leur origine dans des conditions de travail dégradées : sous-effectif chronique, épuisement professionnel, absence de soutien hiérarchique. La responsabilité est structurelle, pas individuelle. Ce sont les conditions d'exercice qu'il faut examiner, pas la moralité des travailleuses.

LES REVENDICATIONS DE LA CNT-SO

SUR LES QUALIFICATIONS ET LA FORMATION

- Moratoire immédiat sur toute sanction liée au défaut de qualification pour les salarié-es en poste, dans l'attente d'une montée en charge effective des dispositifs de formation.
- Financement public intégral des formations qualifiantes (auxiliaire de puériculture, EJE) pour les professionnelles déjà en exercice — sur temps de travail, sans perte de salaire.
- Renforcement urgent des capacités de formation initiale et des jurys VAE dans toutes les régions, avec des délais d'accès garantis.

SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI

- Recrutements suffisants pour respecter les taux d'encadrement sans surcharger les équipes en place.
- Reconnaissance de la pénibilité spécifique des métiers de la petite enfance (port de charges, postures contraintes, charge émotionnelle) dans les classifications conventionnelles et les droits à la retraite.
- Refus de toute suppression d'emploi déguisée sous couvert de mise en conformité réglementaire.

SUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR

- Déblocage immédiat des 640 millions d'euros de fonds disponibles, fléchés prioritairement vers les structures associatives et publiques.
- Revalorisation de la PSU à la hauteur réelle de l'augmentation des coûts de fonctionnement — et non de 2 % symboliques.
- Arrêt de la privatisation du secteur via les délégations de service public au profit d'opérateurs lucratifs.

SUR LE CMG ET LES ASSISTANT-ES MATERNEL-ELLES

- Révision urgente des modalités de calcul du CMG pour mettre fin aux pertes financières des familles et à l'effondrement de l'activité des assistantes maternelles.
- Revalorisation salariale générale dans l'ensemble du secteur — petite enfance, assistantes maternelles, gardes à domicile — alignée sur la réalité du coût de la vie.

La CNT-SO appelle l'ensemble des travailleur-euses de la petite enfance à se syndiquer, à se fédérer, et à refuser l'isolement dans lequel le patronat et les pouvoirs publics voudraient les maintenir. Les réformes ne se négocient pas dans les couloirs ministériels : elles s'arrachent par l'organisation et la lutte collectives !